

**Communiqué de presse**  
**Philippe Kaltenbach**  
**Maire de Clamart**  
**Sénateur des Hauts-de-Seine**

*Clamart, le 26 janvier 2012*

## **Vidéo manipulée : Philippe Kaltenbach contre-attaque**

Depuis hier soir, mercredi 25 janvier, une vidéo circule sur le net et a été mise en ligne sur le site Le Figaro.fr. Cette vidéo postée de manière anonyme, met gravement en cause Philippe Kaltenbach.

Le Maire de Clamart déclare : *« Il s'agit d'une mise en scène grossière et grotesque réalisée à partir de vidéos manipulées. J'ai d'ailleurs demandé à mon avocat d'attaquer les sites qui diffusent ces vidéos scandaleuses et j'ai demandé une expertise technique de ces bandes. »*

Philippe Kaltenbach ajoute : *« Je suis victime d'une manipulation montée de toutes pièces par un élu UMP, Monsieur Pemezec, et Monsieur Courroye, Procureur de la République, semble jouer un jeu trouble. Cet élu a utilisé un de mes anciens adjoints pour me piéger et réaliser un montage vidéo mélangeant le remboursement d'un prêt pour un total de 1 500 € sur un an lorsqu'il rencontrait de très importantes difficultés financières, et une demande de logement pour un de ses proches. »*

Le Sénateur des Hauts-de-Seine précise : *« J'ai fait invalider et condamner à un an d'inéligibilité Monsieur Pemezec en 2007 pour avoir fait payer sa campagne des législatives par la Ville du Plessis-Robinson, dont il est Maire, et une société d'édition. Il sera candidat aux élections législatives dans la 12<sup>ème</sup> circonscription des Hauts-de-Seine qui a de fortes chances de basculer à gauche en juin prochain et ce dernier craint par-dessus tout une vague rose. Il est prêt à tout pour retrouver un siège de député. »*

Il poursuit : *« Par ailleurs, je l'ai mis en cause et j'ai saisi la CADA concernant les 150 000 € qu'il a perçus du Ministère du Logement dans le cadre d'une mission suite à la perte de son mandat et de son indemnité de député. Le Canard Enchaîné dans son édition du 30 juin 2010 avait d'ailleurs révélé que ses rapports étaient des copier / coller d'autres textes déjà existants. Le Procureur de la République, Monsieur Courroye, mis en examen dans l'affaire des « fadettes » et pour lequel j'avais demandé, par courrier au Ministre en date du 18 janvier, la saisine du Conseil Supérieur de la Magistrature et la suspension, semble avoir une attitude étrange. Alors qu'il posséderait ces vidéos depuis plusieurs mois, sur intervention de Monsieur Pemezec, elles sont diffusées à un moment opportun, trois mois avant l'élection présidentielle et à la veille de la question que je devais poser au Ministre de la Justice, ce jeudi 26 janvier au Sénat, sur ce sujet. »*

Philippe Kaltenbach conclut : *« Je ne me laisserai pas faire et continuerai le combat pour défendre nos valeurs et nos convictions, face à une droite qui utilise la politique de caniveau comme seule arme. »*

## PEMEZEC ET LE PARQUET DE NANTERRE

Ou le jeu du classement vertical

### Constat :

M. Pemezec a échappé à toutes poursuites et condamnation pénales (sauf citation directe justement), alors que de nombreuses plaintes sérieuses et argumentées ont été déposées à son encontre par différentes parties.

Par charité, nous ne recenserons que quelques cas dont nous avons connaissance depuis 2007 :

- **Plainte de M. Marquaille**, conseiller municipal socialiste de la ville du Plessis Robinson, en février 2008 pour **financement illégal de campagne électorale**, don prohibé de la commune et pour délits de faux et concussion. Il s'agissait de tirer les conséquences de la décision du Conseil constitutionnel du 27 novembre précédent prononçant l'inéligibilité de M. Pemezec à raison, notamment, de la libéralité de la commune et de l'absence de redevance réclamée par le gestionnaire du marché où était implantée illégalement et gratuitement la permanence électorale du candidat. Ainsi que faux des factures produites à rebours par cette société et le candidat Pemezec.

#### **Classement sans suite.**

Pourtant, un élu socialiste des Pyrénées Orientales, M. Bourquin a été, lui, poursuivi et condamné en novembre 2010 pour des faits similaires de donc prohibés perçus durant sa campagne électorale.

- Un administré du Plessis Robinson a saisi le procureur Courroye pour **construction de la permanence électorale de M. Pemezec sans permis de construire et sur un terrain inconstructible** (place du marché).

#### **Classement sans suite.**

Or, n'importe quel particulier qui s'avise de construire sans permis, en violation du permis qui lui est attribué fait l'objet de poursuites pénales.

- M. Marquaille, conseiller municipal socialiste du Plessis Robinson, a saisi le parquet le 9 avril 2010 pour **destruction de preuve et de document public**. Pour éviter d'avoir à justifier d'une injure pour laquelle M. Marquaille le poursuivait, l'enregistrement des débats du conseil municipal litigieux avait été détruite prématurément. La plainte (envoyée en LRAR) a été **obstinément perdue par le parquet**, à trois reprises, pour être **simplement classée** lors du 4<sup>ème</sup> envoi.

## LES RECENTES BARBOUZERIES DE M. PEMEZEC ET SES PROCHES

- **Ces odieuses vidéos**
  
- **Les accusations en boucle contre un adjoint au maire de Clamart** par un proche de M. Pemezec de promettre des logements sociaux à Clamart contre des faveurs sexuelles, en mars 2011.  
Plainte déposée au commissariat de Clamart.
  
- Lors des législatives en 2008, après la condamnation de M. Pemezec par le Conseil constitutionnel, **un jardinier de la ville de Clamart**, syndicaliste CFDT et proche du condamné, **a rédigé et distribué un faux tract de la CFDT calomnieux à mon égard**, la veille du 1<sup>er</sup> tour du scrutin. Je l'ai fait **condamner** par le Tribunal d'instance de Vanves.  
**Dans les jours qui ont suivi, il a été recruté par le maire du Plessis Robinson.**
  
- Un habitant du Plessis Robinson, **opposant du maire au sein même de l'UMP**, qui lutte contre un projet d'urbanisme, père de deux jumelles, a fait l'objet d'un **signalement pour enfance en danger par la juriste de M. Pemezec**, au seul motif qu'il avait mis fin à l'inscription de ses filles à la halte garderie pour 2 demi-journées. Etait jointe au signalement une **lettre anonyme calomnieuse à l'égard de ce père**, tourné dans des termes incohérents (mère porteuse, signé d'un bon catholique...).  
**Enquête sociale** des services du Conseil général du 92, dont M. Pemezec est vice président. Rien à reprocher au père.
  
- **Les fichiers confidentiels du commissariat de Clamart sont distribués par un officier de police en poste à ce commissariat aux militants UMP de la commune.** Elles sont ensuite diffusées sur le blog du directeur de la SEMPRO (société d'économie mixte d'aménagement du Plessis conduite de fait par M. Pemezec), précédemment directeur de cabinet du maire et conseiller municipal UMP de Clamart.  
**L'IGS serait saisie, d'autant que cet officier serait un habitué de ces fuites.**

### Conclusion :

Ces manipulations sont légions dans notre commune et celle du Plessis Robinson, elles sont le fait de proches de M. Pemezec.

Même son camp n'y échappe pas.

Il s'agit clairement de calomnier, discréditer et terroriser des adversaires par ces méthodes.

- **Un administré du Plessis Robinson**, hostile à un projet d'urbanisme en 2011 a vu son **homosexualité exposée, révélée ainsi que son projet de mariage homosexuel** de 2006 lors d'une réunion avec le maire, qui l'avait fait interdire de la salle auparavant. Plainte fut déposée pour **homophobie**.  
**Classement sans suite.** Le Procureur général de Versailles est alors saisi.
  
- M. Marquaille a saisi, en février 2010, le procureur Courroye des **dysfonctionnements graves qui affectent la police municipale** : un brigadier chef avait tiré, en service, avec son arme de service, dans le poste de police, sur un collègue, le menaçant « de le fumer ». Ce dernier était atteint au genou. Ce brigadier chef était connu pour ses **attitudes dangereuses** sans réaction de sa hiérarchie. Ainsi que pour tournage de **vidéo à caractère pornographique**.  
**Refus d'enquête administrative.**  
Le brigadier chef condamné pour **violences involontaires** a été **muté** à Saint Germain en Laye et poursuit ses activités de policier.
  
- **Un militant UMP opposé au maire** dans leur parti et à son projet d'urbanisme de l'Ermitage a été **diffamé par un adjoint au maire du Plessis Robinson**, sur un blog très visité par les habitants de cette commune. Il a été identifié, son ordinateur repéré dans les services municipaux de Reuil Malmaison où il exerce ses fonctions de **collaborateur de cabinet de Patrick Ollier**.  
**Classement sans suite.**

#### Conclusion :

Même lorsque tous les éléments constitutifs des infractions pénales sont établis, et alors que dans d'autres juridictions ces faits sont poursuivis et sanctionnés. M. Pemezec bénéficie régulièrement du classement sans suite des plaintes déposées à son encontre, par le Parquet de Nanterre dirigé par le Procureur Courroye.

## Première analyse des fichiers vidéos

Philippe Kaltenbach a fait procéder à une première expertise technique de la vidéo mise en ligne de manière anonyme le 25 janvier 2012 sur le site Youtube et qui le met gravement en cause.

**L'analyse de cette vidéo a été réalisée par Monsieur Dominique MARTIGNE, spécialiste de l'image.**

Celui-ci indique que pour un travail plus approfondi, il serait nécessaire de disposer de la source originale de cette vidéo.

Néanmoins, les premières analyses semblent montrer que *« les noirs semblent trop profonds et qu'il n'y a plus de bruit vidéo dans ses passages filmés. On peut alors penser que quelqu'un de malveillant pourrait alors profiter de ces moments pour faire une coupe dans le montage »*.

Par ailleurs, *« en écoutant le son au casque, on constate un son de bonne qualité »*, que tranche avec la qualité de l'image. *« Il semble peu probable que le son ait été enregistré par le micro de l'appareil de prise de vue. La bande son, cohérente et linéaire, a peut être été retravaillée »*.

*« Il n'y a pas de synchro labiale visible dans le film »*, sauf à un moment (la synchro labiale est la synchronisation des mouvements des lèvres avec des paroles enregistrées). Les mouvements de lèvres ne sont en effet pas visibles et ne peuvent confirmer les paroles dites.

Enfin, l'image sur l'image où « Momo » compte les billets avec ses 2 mains, la question de savoir où est la caméra et qui la tient se pose. *« Il semble en effet difficile de tenir des billets, de les compter, et de tenir la caméra au-dessus »*.

**Les premières analyses de la vidéo laissent donc clairement apparaître des zones d'ombre.** Mais seul un expert disposant de la source originale pourrait aller plus loin dans cette analyse.

**Philippe Kaltenbach demande donc à Monsieur Courroye de mettre à disposition ces bandes originales afin qu'elles soient expertisées.**



Dominique MARTIGNE  
10 bis rue de La Paix  
94 250 Gentilly

**Pièces jointes :**

Analyse du film Philippe Kaltenbach corruption.pdf

Gentilly le : 26 Janvier 2012

**À Monsieur Philippe Kaltenbach**  
26, avenue du Président Roosevelt  
92140 CLAMART

Monsieur,

Vous m'avez demandé l'analyse du film video postée sur Youtube intitulée «*Philippe Kaltenbach corruption*» mis en ligne le 25 Janvier 2012 par jeunesUMP13.

Pour un travail plus approfondi, il faudrait disposer de la source originale du film. Je suis cinéaste et connais dans mon domaine bon nombre d'outils liés à l'image. Cependant, dans ce cas précis, seul un expert disposant d'outils spécifiques pourrait apporter plus d'éléments à cette analyse.

En vous souhaitant une bonne réception de ce document, je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments distingués.

Dominique Martigne

Analyse du film video postée sur Youtube intitulée  
«*Philippe Kaltenbach corruption*»  
mis en ligne le 25 Janvier 2012 par jeunesUMP13.

Note : Pour un travail plus approfondi, il serait nécessaire de disposer de la source originale du film. Un expert disposant de tous ses outils pourrait certainement apporter des éléments plus approfondis à cette analyse qui ne vaut que pour avis.

#### Notations techniques du film

Film de 10' 47"

Format vidéo 4/3 très compressée (*image de mauvaise qualité*).

Audio : Son de bonne qualité / prise de son moyenne

taille de l'image mise en ligne : 488x360 pixels.

Analyse à partir du fichier cache de la page YouTube <http://www.youtube.com/watch?gl=FR&v=F4GVtkTBryo> d'un navigateur Chrome, Codec de compression du cache H264 -

Audio AAC, mono, 44,100 kh

Poids du fichier 24,4 mo

#### ANALYSE GLOBALE

«*Philippe Kaltenbach, sénateur-maire de Clamart, reçoit de l'argent qui pourrait lui avoir été donné en échange d'un logement social.*»

Tel est le commentaire inscrit sous cette video. J'ai noté le conditionnel dans cette présentation et le fait qu'au lieu de se nommer, on use d'un pseudo - Jeunes UMP13- qui influence la vision et donne une connotation politique.

À première vue le film ne semble pas trafiqué, tant au plan de l'image que du son. Il semble avoir été tourné avec une mini caméra ou un téléphone portable.

À certains moments, il semble que la personne qui filme ne soit pas seule.

#### Le titre et le sujet

«*Philippe Kaltenbach corruption*»

Le titre induit l'interprétation du sujet.

C'est un moyen bien connu dont on abuse sur You Tube, DailyMotion ou autre : en gros on utilise un titre «accrocheur» destiné à faire un «buzz», et on finit par influencer notre perception de la lecture du film.

«Puisqu'il s'agit de corruption, donc, ce que l'on voit est de la corruption» même s'il est possible que ce soit tout à fait autre chose. La première impression est le plus souvent celle retenue.

#### Date

La date indiquée par le time-code est le **21 Avril 2009**

Au début, apparaît sur l'image le dossier des *pièces annexes du conseil municipal* qui est daté du **14 Avril 2010**

La voix «Off» de celui qui est censé filmer indique aussi : «On est le 14 Avril...»

Le time code est soit incrusté par l'appareil de prise de vue, soit ajouté ensuite. L'erreur de date est curieuse.  
Le film à été mis en ligne 21 mois après sa date supposée de réalisation et 12 mois de plus si la date du time code est juste.  
Si la date du time code est juste, la date du dossier est fausse.

## **L'image**

*Nota : Le «bruit vidéo» n'est pas un son, mais des petits points ou taches de couleurs mouvantes sur l'image.*

Sans le fichier original il est difficile d'analyser techniquement l'image. Déjà compressée à l'origine elle est de nouveau re-compressée par la «moulinette» YouTube.

Les noirs semblent par exemple trop profonds et il n'y a plus de «bruit vidéo» dans les passages filmés dans le noir, ce qui n'existe pas sur une vidéo originale. Quelqu'un de malveillant pourrait alors profiter de ces moments pour faire une coupe dans le montage.

Les valeurs des noirs dans ce film sont à: Rouge: 0, vert: 0, bleu: 0  
Or les noirs dans une vidéo originale oscillent généralement entre 8 et 20 et parfois plus.

Des tests «images» filmés dans le noir et envoyés à YouTube descendent simplement entre 3 et 20 et gardent leur bruit vidéo. (test à partir d'une vidéo tournée avec un Iphone - voir Annexe)

On est en droit de se demander pourquoi les noirs sont à zéro et sans «bruit vidéo». C'est curieux, mais sans avoir le fichier original et sans connaître l'appareil qui à servi à filmer on ne peut en dire plus, c'est une simple constatation.

On obtient souvent ces noirs à zéro après avoir passé un film dans un logiciel de montage ou d'étalonnage, sauf si l'appareil de prise de vue produit des noirs de ce type.

Si le film a été copié de nombreuses fois, les multiples copies auraient tendance, au contraire, à faire apparaître des bruits video plus ou moins visibles dans l'image.

Ces remarques sont faites sous réserve de vérification plus poussée d'expert.

## **Position de l'appareil de prise de vue**

La caméra n'est pas toujours à la même hauteur. Sur la majeure partie du film la caméra est à hauteur du ventre ou un peu plus basse vraisemblablement tenue au bout d'un bras ballant. Dans la séquence du bureau au moment de l'échange, elle est tenue au niveau des billets.

- **Le début du film** est différent. Il semble y avoir deux personnes: une qui filme et l'autre qui sait qu'on la filme. Ce qui peut supposer une mise en scène du moins dans ce début.  
Dans les toutes premières images une personne avance, elle est filmée de dos, la caméra la contourne, passe sous son bras et se met au niveau de ses yeux pour filmer en plongée le dossier des *annexes du conseil municipal*. On voit les deux mains de la personne, puis la caméra continue sa route.

La personne qui tient le document est forcément au courant du fait qu'on la filme (elle a la caméra sous le nez) et que l'on filme le document qu'elle tient dans les mains.

L'action et le commentaire laissent à penser que c'est une seule et même personne qui se filme tenant le document avant de continuer vers le couloir alors que l'analyse de l'image semble indiquer le contraire.

- **Bureau: l'échange des billets**- Deuxième moment où l'on voit deux mains, ce sont celles de «Momo» lorsqu'il compte les billets, dans ce cas où est la caméra ? Elle est tenue par qui ? Il semble difficile de tenir des billets, de les compter et de tenir la caméra au-dessus.
- **Fin du film** : À 9'56 du film lorsque l'on se trouve près du distributeur de billets on entend arriver un SMS sur un Iphone proche du micro (20h46:54) puis on entend un son qui indique que l'on tape sur le clavier de l'Iphone (20h47:18). Ce ne peut donc être la personne qui filme (on verrait l'image bouger au moment de la frappe, la caméra a peut-être changé de mains en tout cas il y a deux personnes. On a l'impression de distinguer une silhouette près du distributeur - voir annexe)

D'une manière générale la prise de vue manque de stabilité. Généralement, quelqu'un qui filme essaye d'être assez fixe et ralentit ses mouvements.

## **Le son**

En écoutant le son au casque, on constate un son de bonne qualité. Il semble peu probable que le son ait été enregistré par le micro de l'appareil de prise de vue. Les bruits parasites de tissus sont normaux. Bande son cohérente et linéaire, a peut-être été retravaillée.

## **Synchro labiale**

*La synchro labiale est la synchronisation des mouvements des lèvres avec les paroles enregistrées.*

Il n'y a pas de synchro labiale visible dans le film. Le seul moment se situe dans le bureau. Dialogue entre M. Kaltenbach et une autre personne. Les attitudes semblent cohérentes par rapport à ce que l'on entend, mais les mouvements de lèvres ne sont pas visibles et ne peuvent confirmer les paroles dites.

## **Heure et lumière**

La séquence se passe de nuit entre 20h36 et 20h47 d'après le Time Code. La séquence intérieur et extérieur semble cohérente du point de vue de la lumière.

## **Conclusion**

Le film montre un personnage «monsieur Kaltenbach» recevant une somme d'argent en liquide. Le titre du film indique qu'il pourrait s'agir de corruption. Seul un expert avec le film original peut aller plus loin dans cette analyse.

La caméra a pu être tenue par quelqu'un d'autre à deux ou trois moments du film.

La bande son de bonne qualité tranche avec la mauvaise qualité des images. Seule une analyse par une oreille spécialisée pourrait en dire plus .

Je n'ai pas vu de trucages visibles. Le film est un peu saturé en couleurs, les noirs sont à zéro et sans bruit dans l'image, les courtes parties qui passent au noir complet pourraient être favorables à des points de montage.

Il y a des moments qui interpellent et la prise de vue faite de mouvements excessifs laisse aussi la porte ouverte à des points de montage possibles, mais que je n'ai pu déterminer. Une telle analyse nécessite des moyens plus importants et plus de temps.

L' annexe ci-jointe permet de développer certains points.

Fait à Paris le 27 Janvier 2012.

Dominique Martigne

## Annexe à l'analyse du film video «Philippe Kaltenbach corruption»

1 - **Les noirs** : (Pour voir leur contenu, ces images de noirs ont été poussées en luminosité pour être comparés aux noirs du film sur YouTube)

### Un noir vidéo normal



Un noir vidéo normal



Le même «poussé» pour rendre le «bruit» visible.



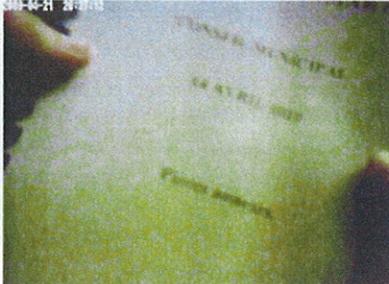
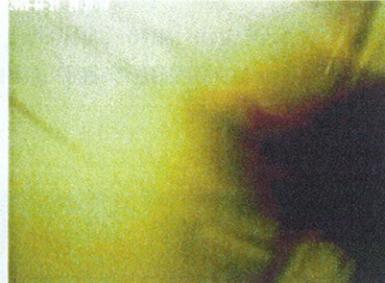
Le même après avoir été mis et compressé sur YouTube.

### Le noir du film



Noirs du film «Philippe Kaltenbach corruption» poussé en luminosité. On peut constater qu'il n'y a ni bruit vidéo, ni quasiment aucun artefact de compression.

## 2 - Le début du film



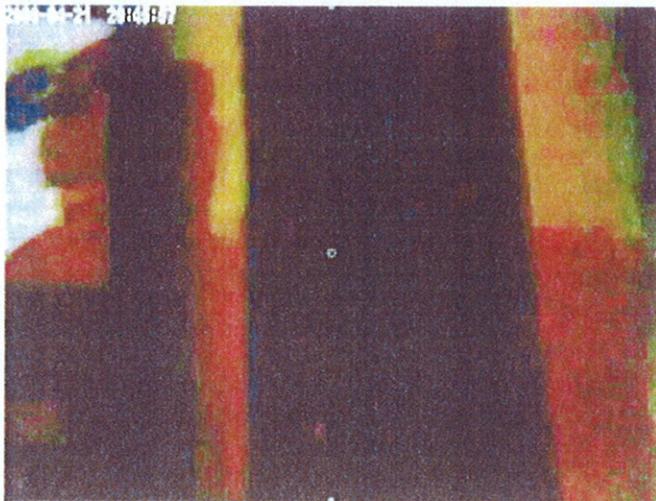
Début du film: La caméra arrive derrière le personnage qui tient le document, passe sous son bras, et se met en plongée au dessus du document, on voit les deux mains qui le tiennent. La personne qui tient le document sait qu'on la filme, et qu'on la filme tenant le document. Ensuite la caméra continue en plan subjectif.

## 3 - Les Billets. La caméra est au dessus, on voit les deux mains



L'échange des billets, en avant plan les deux mains qui comptent les billets. En arrière plan la main de Mr Kaltenbach.  
Qui filme ?  
Constatation : Mouvements confus avant cette place de caméra, mouvements confus après cette place de caméra.

#### 4 - A la fin



A la fin.  
Près du distributeur de billets.

Il m'est difficile d'analyser cette image très confuse. On peut y distinguer une silhouette en rouge sur la gauche. Je me contente de vous la signaler sans plus de commentaire.  
TC: 20h46'57"

image poussée en luminosité.